

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2021-1148  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2013-780  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 juin 2021, le conseil a adopté le règlement **N° 2021-1148** modifiant le règlement N° 2013-780 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux et des plages municipales afin d'abroger les dispositions concernant la présence des animaux dans les parcs et plages.

Le règlement N° 2021-1148 entre en vigueur le 7 juillet 2021, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021

et publié le 7 juillet 2021



Myriam Coderre, greffière adjointe